

LES BAREMES

Quotidiens départementaux

Au 01 novembre 2008 Augmentation 0,60%

Valeur du point 15,7478 €

Fonctions	Coéf.	Salaires
Rédacteur en chef	230	3 622,00 €
Rédacteur en chef adjoint	190	2 992,08 €
Chef de service	160	2 519,65 €
Secrétaire de rédaction	140	2 204,70 €
Chef de centre	140	2 204,70 €
Reporter 2e échelon	135	2 125,96 €
Secrétaire de rédaction adjoint	130	2 047,22 €
Rédacteur détaché 2e échélon	130	2 047,22 €
Reporter 1er échelon	125	1 968,48 €
Rédacteur sténo 2e échelon	120	1 889,74 €
Reporter photo 2e échelon	120	1 889,74 €
Rédacteur détaché 1er échelon	120	1 889,74 €
Rédacteur polyvalent	120	1 889,74 €
Rédacteur 2e échelon (*)	115	1 811,05 €
Rédacteur sténo 1er échelon	110	1 732,41 €
Reporter photo 1er échelon	110	1 732,41 €
Rédacteur après deux ans de stage	110	1 732,41 €
Rédacteur stagiaire		,
Stagiaire du 12e au 24e mois	100	1 574,78 €
Stagiaire du 1er au 12e mois	90	1 417,30 €

Les augmentations s'appliquent sur les salaires réels pratiqués ainsi que sur les tarifs des piges.

(*) Concerne le rédacteur ayant trois années d'ancienneté en plus du stage.